

Commune de Chantesse
CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 15 DECEMBRE 2016
A 20 H 00
Compte-rendu de séance

Présents : Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Marie-Laure Gambirasio, Martine Durris, Denis Lacchio, Bruno Essertier

Absents : Nathalie Bessoud, Marie-Hélène Fontaine, Stéphane Béchu (excusés), Olivier Pevet

Mme Bessoud a donné procuration à Mr Lacchio.

Mr Béchu a donné procuration à Mr Martin.

Mme Fontaine a donné procuration à Mme Oriol.

Monsieur Denis Lacchio a été élu secrétaire.

1 - Présentation du projet d'aménagement de l'école par les architectes du CAUE

Les architectes du CAUE présentent plusieurs hypothèses pour le projet d'aménagement de l'école ainsi qu'un planning.

D'autres idées ont été évoquées, elles doivent les formaliser et nous les présenter de nouveau.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 novembre 2016

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 novembre 2016.

3 - Nomination d'un nouveau correspondant défense

En accord avec le correspondant défense actuel, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un nouveau correspondant défense. Sa principale mission est d'informer et sensibiliser les administrés aux questions concernant la défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mme Marie-Laure Gambirasio pour assurer cette mission.

4 - Demande de subvention de l'école pour projet pédagogique

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l'école de Chantesse dans le but de récolter des fonds pour le financement d'un projet pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 150 € (soit 30€ par élève habitant Chantesse) à l'école de Chantesse pour 2017.

5 - Délibération pour prescrire l'élaboration de la Carte Communale

Madame le Maire rappelle que le Plan d'Occupation des Sols, en application de la Loi ALUR du 24 mars 2014, est rendu caduque depuis le 1^{er} janvier 2016.

La commune est donc soumise depuis cette date au Règlement National d'Urbanisme.

Par délibération du 2 décembre 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'une carte communale.

En complément de cette délibération, Madame le Maire expose les objectifs de l'élaboration de la carte communale :

- Disposer d'un document d'urbanisme qui permettra de maîtriser l'évolution du territoire communal
- Préserver le cadre de vie et mettre en valeur le territoire communal par l'encadrement du développement urbain en adéquation avec les équipements publics et réseaux existants et futurs
- Garantir la cohérence de la croissance communale avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Grenobloise en termes de rythme de construction, de logements neufs et de développement des activités économiques

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De prescrire l'élaboration de la carte communale sur la base des objectifs proposés ci-dessus et approuvés par le Conseil Municipal.
2. De définir les modalités de concertation proposées ci-dessous et approuvées par le Conseil Municipal :
 - La tenue d'au moins 2 réunions publiques au cours de la durée des études ;
 - Une information dans le bulletin municipal sur l'avancée des études ;
 - La mise à disposition d'un registre d'observations en mairie dans lequel les habitants pourront consigner leurs demandes et leurs remarques au cours des études, et ce jusqu'au 2 mai 2017.

6 - Délibération pour création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à 23h

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant que l'adjoint technique 1^{ère} classe, Madame Piasco Brigitte, va effectuer dorénavant le ménage de la salle des fêtes et celui de la salle « Chantessa », le nombre d'heures actuel de son poste ne suffit plus,
 Considérant que ce besoin est nécessaire à partir du 1^{er} janvier 2017,
 Considérant qu'il y a lieu de proposer à l'agent d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 2h,

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- Approuve l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 23h et la suppression du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 21h, au 1^{er} janvier 2017
- Charge Madame le Maire de nommer l'agent sur son nouveau poste

7 - Délibération pour demande de subvention auprès de La Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère, pour le projet d'aménagement du village (suite et fin)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les travaux d'aménagement du village qui ont été effectués en 2016 pour l'entrée sud et l'entrée nord du village.

Le Conseil Municipal a choisi de terminer ces travaux en 2017.

Il s'agit de réaliser la mise en sécurité de la RD 153 entre la route de l'église (entrée sud) et le centre du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet d'aménagement du village (suite et fin)
- Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents du Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan
- Adopte le plan de financement suivant pour le budget 2017 :

Dépenses		Recettes	
Travaux d'aménagement du village (suite et fin)		Subvention de la Région (40 %)	76 000.00€
		Subvention du territoire (40 %)	76 000.00€
		Fonds libres de la commune	38 017.30€
	190 017.30€		190 017.30€

8 - Questions diverses

Le CCAS gère le décès d'une personne qui n'a pas de famille.